

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS371/14  
27 septembre 2011

(11-4676)

Original: anglais

## THAÏLANDE – MESURES DOUANIÈRES ET FISCALES VISANT LES CIGARETTES EN PROVENANCE DES PHILIPPINES

### Accord au titre de l'article 21:3 b) du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends

La communication ci-après, datée du 23 septembre 2011 et adressée par la délégation de la Thaïlande et la délégation des Philippines à la Présidente de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:3 b) du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Le 15 juillet 2011, l'Organe de règlement des différends ("ORD") a adopté ses recommandations et décisions dans l'affaire *Thaïlande – Mesures douanières et fiscales visant les cigarettes en provenance des Philippines* (WT/DS371).

Dans une communication distribuée le 15 août 2011, la Thaïlande a informé l'ORD de son intention de mettre en œuvre les recommandations et décisions de l'ORD dans ce présent différend (WT/DS371/12).

Conformément à l'article 21:3 b) du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*, la Thaïlande et les Philippines sont mutuellement convenues du délai raisonnable imparti à la Thaïlande pour se conformer aux recommandations et décisions de l'ORD.

S'agissant des recommandations et décisions de l'ORD concernant les paragraphes 8.3 b) et c) du rapport du Groupe spécial (WT/DS371/R), le délai raisonnable imparti pour la mise en conformité sera de 15 mois et arrivera à expiration le 15 octobre 2012.

S'agissant des recommandations et décisions de l'ORD concernant toutes les autres mesures, le délai raisonnable imparti pour la mise en conformité sera de dix mois et arrivera à expiration le 15 mai 2012.

Nous vous saurions gré de bien vouloir faire distribuer la présente communication aux Membres de l'ORD.

Krisda Piampongsant  
Ambassadeur  
Représentant permanent de la Thaïlande  
auprès de l'OMC

Jose Victor Chan-Gonzaga  
*Chargé d'Affaires, a.i.*  
Mission permanente des Philippines  
auprès de l'OMC